

Mieux connaître sa fonction de délégué pour mieux l'assumer

La fonction

Le délégué assure une fonction nécessaire et essentielle à l'animation des relations entre la promotion, dont il est le représentant, et les référents institutionnels. Il assure une fonction de veille, d'alerte, de soutien, d'information.

Les interlocuteurs

D'une part

les étudiants de la promotion

D'autre part

le directeur,
le coordinateur de formation,
la coordinatrice du campus,
les assistantes administratives.

Cela suppose de comprendre le fonctionnement de l'établissement, le rôle des interlocuteurs institutionnels et les différentes instances que sont :

le BDE,
le Conseil des délégués,
le Conseil de la vie étudiante,
le Conseil d'établissement.

Le cadre

En tant qu'élu, le délégué se donne les moyens d'être le représentant de l'ensemble de sa promotion. Il assume son mandat dans la durée et non pas uniquement au moment des rencontres institutionnelles. Il rend compte à sa promotion des avancées de sa mission.

Cela suppose de bien connaître les services mis à disposition sur le campus et les règles d'usage sur celui-ci.

Les qualités et aptitudes

Cela suppose des qualités d'animation de groupe, d'écoute, de synthèse, de restitution, de modération.

Il sait écouter et se faire entendre.

Il sait animer, permet la discussion et le débat.

Ces qualités vont permettre au délégué de récupérer l'information et de l'analyser, de la synthétiser et de la transmettre à qui de droit, enfin de restituer les réponses, orientations ou décisions.

***Assumer son rôle c'est d'abord assurer un service
(vis-à-vis des étudiants et vis-à-vis des référents institutionnels)***

Les engagements

Le délégué doit relever les demandes des étudiants dans une dynamique positive et constructive. Il agit pour la collectivité. Il doit donc faire la différence entre l'expression des demandes et les besoins réels pour faciliter leur remontée auprès des référents institutionnels.

Le délégué a un rôle consultatif et non décisionnaire. Il rend compte de son activité au coordinateur de sa formation, au directeur ou lors des rencontres institutionnelles. Il sollicite les référents qui lui semblent le plus à même d'apporter des réponses à ses questions ou projets.

Le délégué représente un groupe. Il n'est donc pas son propre porte-parole ou celui de ses amis ou des leaders d'opinion. Il doit donc fonctionner comme un relais dans une équipe.

Le délégué s'engage sans crainte et de façon respectueuse dans une dynamique de dialogue et de médiation.

Les outils et moyens

L'établissement met à sa disposition les coordonnées des étudiants via notamment le blog.

Le délégué peut demander au coordinateur d'aménager un temps de réunion dans le planning lui permettant de préparer les rencontres institutionnelles.

Le délégué peut solliciter l'usage des locaux pour organiser des réunions - temps d'échanges prenant la forme qui lui semblera la plus favorable à la conduite de sa mission.

Il sollicite de l'aide dans la conduite de réunion, la prise de parole en public, la réalisation d'un procès-verbal, s'il le juge nécessaire, pour la bonne conduite de sa mission.